

## Note technique sur le Colloque de l'AIST 2019

Le XIIIème colloque de l'Association internationale des services du Trésor (AIST) tenu les 2 et 3 décembre 2019 à Lomé en République Togolaise portait sur le thème « la maîtrise des risques dans la mise en œuvre des réformes comptables : concepts et enjeux ». Le conseiller y a participé en tant que le Représentant de AFRITAC Centre.

Trois ateliers ont meublé les travaux : (i) l'organisation du dispositif de maîtrise des risques et les acteurs ; (ii) la maîtrise des risques et les réformes comptables ; et (iii) la maîtrise des risques et les systèmes d'information

### 1- Principaux résultats et recommandations

#### 1.1- Principaux résultats

Les ateliers ont mis en exergue des pratiques et avancées très variées en matière de maîtrise des risques. Par exemple, certains pays démarrent la réflexion sur la maîtrise des risques (RDC), tandis que d'autres (Mali, Côte d'Ivoire, Bénin) ont adossé la mise en œuvre de la maîtrise des risques à une « démarche qualité » et/ou à la mise en œuvre de référentiels internationaux (COSO) et un système d'information reposant sur la démarche des processus comptables.

Les bonnes pratiques suivantes ont été partagées avec les participants : 1) la « maîtrise des risques » signifie la maîtrise de l'activité : elle doit appuyer maîtrise des coûts et la qualité comptable au niveau de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics ; 2) le pilotage stratégique de la démarche de maîtrise des risques doit se situer à haut niveau (ministre, secrétaire général du ministère ou directeur général), et le pilotage opérationnel au niveau des directions générales ; 3) le pilotage institutionnel du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques doit permettre de pérenniser les avancées, y compris en cas de changement du pilote de la réforme ; et 4) en termes d'outils, les cartographies des processus, cartographies des risques, organigrammes fonctionnels, manuels de procédures et référentiels de contrôle interne constituent des éléments clé pour un dispositif efficace et efficient.

#### 1.2- Principales recommandations

Concernant l'organisation des dispositifs de maîtrise des risques :

- Mettre en place un dispositif de pilotage de haut niveau, avec une implication forte du porteur de la réforme ;
- Au niveau de l'AIST, poursuivre les travaux en vue d'aider les Etats membres dans la définition des processus de management des risques (identification, évaluation et prévention

des risques), ou l'élaboration des outils les plus complexes (cartographies des processus et cartographie des risques, notamment) ;

- Poursuivre la réflexion sur les risques liés aux systèmes de paiement modernes (STAR et SICA UEMOA notamment), et à la digitalisation.

Concernant la maîtrise des risques dans le cadre des réformes comptables :

- Prendre en compte la « dimension risques » dans la mise en œuvre de la comptabilité en droits constatés et patrimoniale (incluant la comptabilité des matières) ;
- Etendre la démarche de maîtrise des risques aux ministères sectoriels et aux acteurs qui initient les actes de gestion (dépenses, recettes, etc.) qui impactent la qualité des comptes publics ;
- Approfondir la réflexion sur les impacts de la dématérialisation dans les processus de la comptabilité publique.

Concernant la maîtrise des risques dans l'implémentation des systèmes d'information (SI) :

- Privilégier les SI intégrés ;
- Encourager la synergie avec les Cours des comptes : (i) veiller à la traçabilité, conformité et audibilité de la comptabilité, (ii) bâtir le cadre normatif de la dématérialisation des processus (validité de la signature électronique, des pièces justificatives et factures dématérialisées, archivage électronique, etc.) ;
- Veiller à la sécurité physique et logicielle des systèmes d'information, intégrant des dispositifs de restauration et des plans de continuité en cas de sinistre ;
- Garantir la confidentialité (protection des données personnelles et fiscales) et l'intégrité des données.

## **2- Leçon apprise et prochaines étapes**

Le principal enseignement du colloque : la dimension « maîtrise des risques » est à prendre en compte dans la mise en œuvre des appuis de AFC au profit des pays couverts aussi bien dans l'élaboration des référentiels opérationnels mais également dans la mise en place des systèmes d'information relatifs à la GFP.

Les travaux du Colloque constituent le point de départ d'un cycle de travail pluriannuel qui sera conduit et animé par l'AIST et ses 29 pays membres sur la question de la maîtrise des risques, à travers différentes instances (groupes de travail, séminaires techniques dédiés, etc.).